

Le revenu de base inconditionnel

La sécurité sociale du XXI^e siècle

Dossier préparé par Ralph Kundig, Président de BIEN-Suisse (réseau mondial pour le revenu de base – section suisse), Coprésident de la Campagne nationale pour le revenu de base inconditionnel.

Juillet 2015

Avertissement : Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es

**20
ans**

Pour fêter ses 20 ans, l'Artias publie cette année une série de dossiers du mois « regard devant-regard derrière ». Nous avons sélectionné quelques thèmes qui avaient fait l'objet d'un dossier du mois entre 2004 et 2006 et avons demandé à leurs auteurs de reprendre le sujet, dix ans plus tard, de manière à mettre en lumière l'évolution, du discours, des faits concrets, du contexte.

Le revenu de base inconditionnel inaugure cette série « spécial 20 ans ».

R E S U M E

Considérée hier comme utopique, l'idée du revenu de base inconditionnel (RBI) est aujourd'hui présentée par divers acteurs de la vie publique comme une solution aux problèmes systémiques de notre société. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur une initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel, probablement l'an prochain.

Le revenu de base est une allocation mensuelle, versée sans condition à chaque citoyen et suffisante pour permettre une existence digne. En Suisse, quasiment toute la population dispose déjà au moins d'un revenu d'un tel montant. La nouveauté réside dans l'inconditionnalité.

Le revenu de base permet une répartition de l'emploi choisie plutôt que subie, il rend inutiles les mesures de contrôle social, n'induit pas d'effet de seuil qui freine l'insertion professionnelle et encourage l'esprit d'entreprise. Il représente aujourd'hui le progrès social majeur nécessaire pour notre société du XXIe siècle.

1. AVANT PROPOS	5
2. LE REVENU DE BASE INCONDITIONNEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?	5
2.1 Principe	5
2.2 Histoire	6
2.2.1 Origine	6
2.2.2 Au XXe siècle	6
2.2.3 Mises en œuvre	6
2.2.4 De nos jours	6
2.3 Montant du revenu de base	7
Initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel	7
3. POURQUOI AUJOURD'HUI ?	8
3.1 Evolution de l'emploi	8
3.1.1 Fin du plein emploi	8
3.1.2 Révolution de la robotique	8
3.1.3 Révolution numérique et économie collaborative	8
3.1.4 Economie réelle sous pression	8
3.1.5 Découplage entre activité et revenu	9
3.2 Inadaptation et réforme de la protection sociale	9
3.2.1 Principe et évolution de la demande	9
3.2.2 Des personnes ordinaires touchées par le sentiment d'exclusion	9
3.2.3 Une réforme aujourd'hui nécessaire	10
4. EST-IL JUSTE DE RECEVOIR DE L'ARGENT SANS DEVOIR LE GAGNER ?	10
4.1 Dignité et partage du bien commun	10
4.1.1 Constitution fédérale	10
4.1.2 Un droit au revenu, en remplacement de la garantie perdue à l'emploi.	10
4.1.3 Partage du bien commun	11
4.2 Travail non payé	11
4.2.1 La majorité des activités nécessaires à la société ne sont pas rémunérées	11
4.2.2 Le travail non payé est principalement accompli par des femmes	11
5. LES AVANTAGES DU REVENU DE BASE INCONDITIONNEL	11
5.1 Un nouveau contrat social	11
5.2 Nouvelle philosophie du travail	12
5.2.1 Renforcer le pouvoir de négociation des salariés	12
5.2.2 Un employé heureux est un employé productif	12
5.2.3 Partage du travail, plutôt que chômage et suroccupation	12
5.2.4 Une nouvelle liberté sur le marché de l'emploi à l'avantage de tous	13
5.3 Soutien aux start-ups, à l'artisanat et au bénévolat	13

5.4	Soutien à la famille	14
	5.4.1 En faveur de la vie commune	14
	5.4.2 Une meilleure répartition du pouvoir	14
5.5	Soutien à l'éducation et à la formation	14
5.6	Baisse des coûts de la santé	14
5.7	Conscience écologique	15
6.	FINANCEMENT	15
6.1	Introduction	15
	6.1.1 Le financement est possible	15
	6.1.2 Une composante du revenu total	15
	6.1.3 Mieux qu'un salaire minimum	16
	6.1.4 Un jeu à somme nulle	16
6.2	Méthodes de financement	16
	6.2.1 Proportionnalité de la charge, un élément clé	16
	6.2.2 Modèles	16
	Le financement en chiffres	17
7.	QUI VOUDRA ENCORE TRAVAILLER ?	18
7.1	Les enseignements des expérimentations	18
7.2	Pas d'effet de seuil dissuasif pour l'insertion professionnelle	18
7.3	Incitation plutôt que contrainte	18
7.4	Nouvelle philosophie du travail	18
7.5	L'envie d'agir nous est naturelle	18
7.6	Que ferais-je si j'avais un revenu de base ?	19
8.	MISE EN ŒUVRE	19
8.1	Elaboration des lois d'application	19
8.2	S'adapter à une nouvelle liberté, autonomie et responsabilité	19
9.	CONCLUSION	20

1. AVANT PROPOS

« Donner de l'argent à tous sans rien faire ? Mais vous rêvez ! »

La première réaction des personnes qui entendent parler du revenu de base inconditionnel est très souvent la surprise ou une incrédulité un peu moqueuse. Puis, lorsque les personnes comprennent qu'il ne s'agit pas simplement de donner de l'argent à tous, mais d'un mécanisme intelligent de redistribution de revenu qui simplifie grandement le système social, la stupeur fait place à l'étonnement. C'est ensuite souvent l'adhésion et même parfois, un certain émerveillement : *« C'est si simple et on n'y avait jamais pensé ! »*.

Les grands progrès sociaux de notre histoire, qu'aujourd'hui plus personne ne conteste, ont suscité au départ les mêmes réactions de méfiance. Ils se sont pourtant concrétisés, en réponse à des besoins réels. Crise persistante, essor de la robotique, économie collaborative et révolution numérique dessinent les contours d'une société où le paysage du travail est profondément modifié. Ces mutations nous invitent à trouver rapidement des réponses nouvelles afin de saisir l'opportunité du changement plutôt que d'en subir les conséquences négatives. Le revenu de base inconditionnel pourrait-il être le prochain progrès social majeur du XXI^e siècle ?

2. LE REVENU DE BASE INCONDITIONNEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

2.1 Principe

Le revenu de base inconditionnel, appelé aussi allocation universelle, revenu d'existence ou dividende social, est une réforme du système social qui consiste à redistribuer une part de la richesse produite dans une communauté politique à l'ensemble de sa population sous la forme d'une rente mensuelle, suffisante pour permettre une vie digne et allouée au niveau individuel.

Cette rente est versée à chacun-e sans qu'il soit nécessaire de remplir des conditions ou de fournir une contrepartie. On touche le revenu de base de la naissance à la mort, que l'on soit riche ou pauvre, en emploi ou non, en santé ou non et quel que soit le nombre de personnes qui composent le foyer et leurs revenus.

Le revenu de base permet la couverture des besoins fondamentaux : nourriture, logement, assurance maladie, habillement, usage des transports en commun, participation à la vie sociale, etc. Pour les besoins et désirs qui dépassent le minimum vital, il reste bien entendu nécessaire d'avoir une activité lucrative.

Parce qu'il remplace les innombrables mailles du filet social conventionnel par un socle de sécurité fondamental, le revenu de base est un nouveau contrat social, représente un véritable tremplin vers l'activité et libère de l'assistanat. Il conjugue sécurité, responsabilité individuelle et liberté d'entreprendre.

Le revenu de base se substitue aux prestations et assurances sociales actuelles jusqu'à hauteur de son montant. Le revenu de base remplace ainsi l'AVS, les allocations familiales, les bourses d'études, l'assurance-invalidité et, jusqu'à concurrence de son montant, l'aide sociale, l'assurance chômage et perte de gain.

Les prestations supérieures au montant du revenu de base (AC, PC, etc.) doivent être maintenues.

2.2 Histoire

2.2.1 Origine

La première trace connue de l'idée remonte au XVI^e siècle dans les écrits de l'humaniste anglais Thomas More. On retrouve ensuite l'idée dans les écrits de Thomas Paine, un acteur important de la Révolution française et de l'indépendance américaine, sous l'appellation « dotation universelle ». Il propose, comme le philosophe John Locke avant lui, que ce revenu soit financé par les propriétaires terriens qui jouissent en exclusivité de la terre, un bien dont ils ne sont pas créateurs. Clifford Hugh Douglas soutient au début du XX^e siècle le projet d'un dividende social issu du partage de la création monétaire en fonction des besoins de la croissance.

2.2.2 Au XX^e siècle

Plus récemment, Martin Luther King et Maurice Allais (économiste et prix Nobel français) soutiennent cette avancée sociale majeure. Milton Friedman, économiste et prix Nobel américain, ardent défenseur du libéralisme, a lui défendu l'idée d'un impôt négatif, qui diffère du revenu de base par le fait que le calcul de son montant est différé en fonction des autres revenus et, selon le cas, adapté au foyer. En 1968, 1200 économistes de tous bords politiques déposent une pétition au Congrès américain en faveur de l'impôt négatif. Un projet de loi est par la suite rejeté de peu par le Sénat, malgré le soutien du président Richard Nixon et du Congrès. En 1986, l'idée du revenu de base est relancée par le Professeur Philippe Van Parijs qui participe à la fondation de BIEN (Basic Income Earth Network), le réseau mondial pour un revenu de base.

2.2.3 Mises en œuvre

Différentes formes de revenu de base ont été expérimentées ou sont en voie d'introduction dans différents endroits du monde, pour n'en citer que quelques-uns : Canada, Brésil, Finlande, Hollande, Inde, Iran, Koweït, État de l'Alaska et Namibie. Toutes les expériences ont montré l'efficacité supérieure d'une somme d'argent allouée de manière inconditionnelle à la population par rapport aux différents types de programmes d'aide ciblés et conditionnels, tant en terme économique qu'en termes d'autonomisation et de responsabilité individuelle et collective des personnes.

2.2.4 De nos jours

Le revenu de base entre aujourd'hui au cœur du débat public dans de nombreux pays. En 2013, une Initiative Citoyenne européenne est lancée et récolte plus de 300'000 signatures. Natalie Bennett, des Verts britanniques, a présenté en 2015 un projet de revenu de base qui a été bien accueilli dans un contexte politique d'intérêt renouvelé pour le revenu citoyen. En Finlande, une large majorité parlementaire et populaire, ainsi que le Premier ministre, sont en faveur d'une introduction rapide du revenu de base. En Hollande, la ville d'Utrecht expérimentera le revenu de base dès l'automne 2015 et d'autres villes ont déjà marqué leur intérêt pour la mise en place du projet. En Islande, le parlement traite actuellement une résolution du Parti pirate qui soutient son introduction. En Espagne, Podemos l'a inscrit dans son programme. Le gouvernement grec l'a inclus dans sa liste de réformes, pour les plus de 50 ans.

Enfin, un sondage IFOP effectué en mai 2015 indique que près de deux tiers des Français sont en faveur d'un revenu de base qui remplacerait la plupart des prestations sociales conventionnelles.

Des personnalités et des groupements de tous bords politiques se sont déclarés en faveur du revenu de base dans le monde entier. Parmi eux, le sénateur brésilien Eduardo Matarazzo Suplicy, le prix Nobel de la paix Desmond Tutu, l'entrepreneur et milliardaire allemand Götz Werner, Daniel Cohn-Bendit, Dominique de Villepin, Arnaud Montebourg ou encore, plus près de nous : Guy-Olivier Segond, l'ancien président du Conseil d'Etat genevois et chef du département chargé de l'action sociale.

2.3 Montant du revenu de base

Le montant du revenu de base doit être suffisant pour permettre une vie digne. En se basant sur le seuil de pauvreté en Suisse, on estime que le revenu de base doit s'élever à au moins Fr. 2'500.– pour les adultes et à Fr. 625.–, soit le quart, pour les mineurs. Ce montant s'approche des normes actuelles de la CSIAS et du montant maximum actuel de rente AVS-AI qui est de Fr. 2'350.–.

Un tel montant de RBI soutiendra la motivation à l'insertion professionnelle chez la plupart des personnes. Seuls 10% de la population dispose aujourd'hui d'un revenu inférieur à Fr. 2'500.– et cela souvent parce qu'elle est prisonnière de la trappe de l'aide sociale conventionnelle qui déduit les gains intermédiaires et est inconciliable avec le développement d'une activité indépendante.

Initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel

Le 11 avril 2012 était officiellement lancée l'initiative populaire fédérale « *Pour un revenu de base inconditionnel* », une initiative vraiment citoyenne, indépendante de tout groupe politique. Ce ne sont pas moins de 126'000 signatures valides qui ont été déposées le 4 octobre 2013 à Berne.

Texte de l'initiative :

« *La Constitution est modifiée comme suit :*

Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel

- La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.

- Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.

- La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base. »

Le texte de l'initiative propose une simple modification constitutionnelle et ne précise pas de règlement d'application. Cette forme a été choisie par les initiant-es pour que le débat se focalise sur l'idée même du RBI et non sur l'une ou l'autre de ses modalités d'application (montant, financement, autres prestations sociales, etc.).

Le vote populaire aura lieu probablement à l'automne 2016. Si l'initiative est acceptée, les modalités seront déterminées par un autre processus démocratique : le parlement édictera des lois d'application qui seront soumises au référendum. Il est probable qu'en cas d'un premier oui sur le principe le peuple puisse se prononcer une seconde fois sur la forme.

3. POURQUOI AUJOURD'HUI ?

3.1 Evolution de l'emploi

3.1.1 Fin du plein emploi

Le plein emploi est une condition nécessaire au fonctionnement de notre système. Contrairement à une idée reçue, cette condition a rarement été réalisée au cours de l'histoire, la dernière fois pendant les Trente Glorieuses. Depuis les années 1990, grâce au progrès de l'automatisation et de la rationalisation de la production, l'offre d'emploi s'est contractée progressivement provoquant l'augmentation des écarts de richesse et l'apparition d'une nouvelle précarité. Dès lors, l'endettement privé a été encouragé pour prendre le relai sur des revenus devenus insuffisants afin de soutenir la demande de consommation et la croissance. Cette tendance a abouti à la crise des subprimes de 2007 qui a contraint les États à devoir porter secours aux banques. En découplant partiellement le revenu de l'activité, le revenu de base permet à notre société de s'adapter aux conditions du « non plein emploi ». Il soutient l'activité, même non lucrative.

3.1.2 Révolution de la robotique

Aujourd'hui, l'automatisation connaît une nouvelle révolution avec les progrès spectaculaires de la robotique. Les robots peuvent travailler 24h sur 24h, s'adapter, apprendre, accomplir des tâches mêmes très qualifiées et, surtout, leur coût devient plus compétitif que celui d'employés – pour lesquels il faut payer un salaire, des assurances, des cotisations sociales – et même qu'une production délocalisée. Des projections sur l'évolution de l'offre d'emploi dans les pays développés indiquent une baisse de 20% à l'orée de 2025 et jusqu'à 50% d'ici 20 ans.

3.1.3 Révolution numérique et économie collaborative

Parallèlement, une autre révolution remet en question notre conception de l'activité : celle de l'économie collaborative et des échanges gratuits que la généralisation de la connexion internet permet. Le développement informatique, l'hôtellerie et les transports, par exemple, sont mis en concurrence avec des particuliers qui peuvent produire des services identiques ou de remplacement à moindre coût, voire gratuitement. D'autres métiers sont en voie de disparition parce que chacun peut produire lui-même ce dont il a besoin à l'aide de ressources disponibles gratuitement ou à bas prix sur internet.

3.1.4 Economie réelle sous pression

Parallèlement à ces évolutions, la concentration des activités les plus lucratives dans le domaine de l'économie virtuelle – les échanges purement financiers comme les transactions à haute fréquence – met sous pression les activités de l'économie réelle ou celles à haute valeur humaine devenues peu ou pas rentables. L'exclusion de l'emploi en est la conséquence pour une part grandissante de la population – 10% selon les statistiques qui prennent en compte aussi les demandeurs d'emploi non inscrits dans les ORP.

3.1.5 Découplage entre activité et revenu

Aujourd'hui, 60% de l'activité nécessaire à notre pays n'est pas rémunérée. Des emplois utiles disparaissent faute de rentabilité ou de budget. Les bénéficiaires de l'aide sociale sont astreints à exercer gratuitement des activités d'intérêt général qui autrement auraient dû être rémunérées (workfare). On observe parallèlement qu'un petit groupe de personnes gagnent beaucoup en ne produisant guère de valeur réelle et que les écarts de richesse se creusent. Le découplage entre activité et revenu est déjà devenu une réalité et est en progression.

3.2 Inadaptation et réforme de la protection sociale

3.2.1 Principe et évolution de la demande

Une protection sociale digne de ce nom, telle qu'inscrite dans notre Constitution fédérale et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, fait partie des principes fondateurs de notre démocratie. Face aux évolutions actuelles de la société, notre filet social ne parvient plus à répondre efficacement au besoin. Efficacement, signifie dispenser l'aide chaque fois qu'elle est nécessaire, en soutenant l'insertion professionnelle et avec le moindre coût de fonctionnement possible.

L'aide sociale est avant tout prévue pour un faible nombre de personnes ayant de fortes difficultés à s'intégrer socialement. Pour répondre à ce besoin, elle se décompose en deux aspects complémentaires : fournir le revenu minimum vital et favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes. Depuis les années nonante, avec les nouvelles difficultés de l'économie et du marché de l'emploi, le besoin d'aide s'est largement étendu à une population dont le seul problème est l'impossibilité d'obtenir un revenu suffisant de par son travail. Aujourd'hui, près d'un tiers de la population suisse reçoit une prestation sociale subsidiaire à un manque de revenu, le subside de la LAMal. À celui-ci s'ajoute, suivant les cas, un panel d'autres prestations conditionnelles comme l'allocation au logement, l'allocation d'études, les prestations complémentaires, l'AI, le chômage ou l'aide sociale.

La multiplication des échelons administratifs chargés de l'octroi des prestations et de la vérification des conditions de la subsidiarité génère d'importants surcoûts de fonctionnement. L'augmentation de la demande encourage des pratiques de transfert de charge entre les différents services mis en concurrence (occupation temporaire, transfert organisé à l'AI, etc.) qui mobilisent des fonds publics uniquement au profit de batailles institutionnelles.

3.2.2 Des personnes ordinaires touchées par le sentiment d'exclusion

Il suffit d'une faillite, d'un chômage durable, d'une séparation, d'une grave maladie ou d'un manque de revenu pour qu'aujourd'hui, de nombreuses personnes ordinaires se retrouvent dans l'obligation de solliciter l'aide sociale. Cette situation est souvent ressentie comme un échec et accompagnée d'un profond sentiment de honte et d'exclusion. C'est particulièrement vrai dans les petites communes où tout le monde se connaît ou dans les milieux peu concernés par la précarité. Lorsque finalement elles osent faire le pas, ces personnes sont alors contraintes d'accepter une procédure qu'elles peuvent ressentir comme humiliante et contraignante mise en place par l'institution sociale qui inclut le sacrifice de certains de leurs droits fondamentaux de citoyen et d'avoir à exposer leur vie dans ses moindres détails.

Ces différentes pressions ont pour conséquence que nombre de ces personnes renoncent à demander l'aide sociale, préférant solliciter leur entourage proche quand c'est possible, et même parfois, se laisser glisser dans l'extrême précarité (on estime entre 30% et 50% les ayant droits à des prestations sociales qui n'en font pas la demande).

3.2.3 Une réforme aujourd'hui nécessaire

Le système actuel appelle à être réformé en profondeur. Des pressions politiques s'exercent pour réduire les prestations, rendre les conditions d'octroi plus restrictives, augmenter les cotisations ou la fiscalité. Mais à l'inverse du revenu de base, aucune de ces propositions ne peut prétendre concilier le maintien d'une protection sociale digne de ce nom et les conditions nécessaires au dynamisme de notre économie.

4. EST-IL JUSTE DE RECEVOIR DE L'ARGENT SANS DEVOIR LE GAGNER ?

« Si chacun ne fait que chercher sa propre survie, il n'y a pas d'espoir pour une nouvelle civilisation. » Charles Eisenstein

4.1 Dignité et partage du bien commun

4.1.1 Constitution fédérale

L'art. 12 de notre Constitution fédérale accorde à toute personne qui n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins la garantie de recevoir les moyens indispensables à une existence conforme à la dignité humaine, et l'art. 13, la protection de la sphère privée.

Un des objectifs du revenu de base est donc déjà inscrit dans notre Constitution fédérale, mais le revenu de base va plus loin dans la manière d'appliquer ce droit que le système actuel qui s'appuie sur l'hypothèse du plein emploi et, donc, sur l'exceptionnalité de l'incapacité à subvenir à ses propres besoins. Aujourd'hui, chaque bénéficiaire de prestation est soumis au contrôle du respect des conditions de subsidiarité (pas de revenu ou de fortune cachée). L'aspect inconditionnel du revenu de base supprime cette nécessité de contrôle qui contrevient doublement à l'esprit de notre constitution : en portant atteinte à la dignité de l'existence et à la protection de la sphère privée (perquisitions et levée du secret bancaire à fin de contrôle du respect de la subsidiarité).

Chaque citoyen de notre pays, qu'il soit indépendant, employé ou chômeur, est égal en droit devant notre constitution. Les mêmes droits fondamentaux, comme la garantie à une existence digne et la protection de la sphère privée, doivent s'appliquer universellement et inconditionnellement.

4.1.2 Un droit au revenu, en remplacement de la garantie perdue à l'emploi.

Notre société est supposée garantir à chacun l'accessibilité à un travail permettant de subvenir à son entretien. Comme nous l'avons vu, cette garantie n'existe plus. Dès lors, il est autant légitime que nécessaire de convertir cette garantie d'accès à l'emploi en une nouvelle garantie : un droit inconditionnel à un revenu couvrant le besoin vital.

4.1.3 Partage du bien commun

Nous sommes les héritiers d'une part du travail et des progrès accomplis par nos ancêtres. Nous bénéficions des progrès techniques réalisés par nos prédécesseurs en termes de connaissances et d'infrastructures. Le revenu de base concrétise le partage pour tous de cet héritage sans lequel la plupart des secteurs d'activité et leurs bénéficiaires ne sauraient exister.

4.2 Travail non payé

4.2.1 La majorité des activités nécessaires à la société ne sont pas rémunérées

Des statistiques récentes de l'UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development) et de l'OFS (Office Fédéral de la Statistique) révèlent qu'une majorité du temps de travail nécessaire à la production de la richesse nationale n'est pas rémunéré, comme le care (les soins), le travail associatif, des créateurs de technologies libres, celui à l'origine des sources de connaissance libres de droits, etc.

4.2.2 Le travail non payé est principalement accompli par des femmes

Les femmes sont les championnes du travail à temps partiel et du travail non rémunéré (selon l'OFS), particulièrement dans les ménages avec enfants, tandis que les hommes travaillent le plus souvent à plein temps. On peut dire que le temps partiel des femmes rend possible le plein temps des hommes et par conséquent le subventionne. Ce sont aussi elles qui majoritairement jouent le rôle de proche aidant pour un parent âgé, handicapé ou malade. Sans traduction en points de PIB, ces activités en sont le socle, car elles rendent possible la production de richesse. Le revenu de base représente une valorisation et une reconnaissance de ce travail non rémunéré indispensable au fonctionnement de la société et au maintien du lien social.

5. LES AVANTAGES DU REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

5.1 Un nouveau contrat social

Le revenu de base renouvelle le contrat social. Il assure la couverture du besoin vital sans provoquer de stigmatisation : riche ou pauvre, tout le monde le reçoit sans procédures de contrôle humiliantes, car il est versé d'office et sans condition. Il présente l'avantage d'être une institution unique qui a pour mission la couverture du minimum vital. Il soulage les institutions sociales à la fois de cette charge, du coût du contrôle du respect des conditions et des éventuelles démarches de transfert de charge. Il libère par la même occasion le travailleur social de sa fonction de contrôleur administratif qui occupe aujourd'hui jusqu'à 80% de son temps de travail et qui nuit fortement à l'établissement de relations de confiance avec les demandeurs d'aide. Les institutions sociales seront donc mieux aptes à accomplir leur véritable mission d'aide.

5.2 Nouvelle philosophie du travail

5.2.1 Renforcer le pouvoir de négociation des salariés

Dans le contexte actuel de diminution de l'offre d'emploi, il est abusif de parler encore de marché de l'emploi dans la mesure où la liberté de contracter a été perdue par nombre de demandeurs d'emploi. S'il y a encore quelques décennies, on pouvait changer d'emploi d'un jour à l'autre, les employés sont aujourd'hui prêts à accepter des conditions de travail difficiles de peur de se retrouver au chômage ou à l'aide sociale.

Le revenu de base établit un socle de sécurité pour tout le monde et donc également pour les employés. Cette sécurité renforce le pouvoir de négociation du salarié qui n'est plus dans l'impératif d'accepter n'importe quelles conditions de travail pour la seule raison de sa survie. Ce nouveau pouvoir implique que les emplois les moins attractifs, « les sales boulots », qui ne pourront être automatisés ou simplement abandonnés, devront nécessairement être revalorisés d'une manière ou d'une autre. Cet objectif sera soutenu par le fait que le revenu de base, s'ajoutant au revenu d'un bas salaire (voir le financement, ci-après), accomplit déjà en soi le but d'un salaire minimum sans présenter les inconvénients d'une réglementation rigide.

5.2.2 Un employé heureux est un employé productif

Une liberté de choix retrouvée à l'engagement rééquilibre les rapports de force et restitue le sens de « marché » au marché de l'emploi. Dès lors qu'il y a jeu d'offre et de demande, il appartient à chaque partie prenante du marché, soit les employeurs et les employés, de mettre en avant leurs atouts pour convaincre. Si chez les derniers, on est généralement déjà habitués à devoir optimiser au mieux son profil, la nouveauté est qu'un profond changement de la philosophie d'entreprise s'imposera pour rendre les conditions de travail suffisamment attractives. Nous passerions alors d'un monde du travail où règnent, entre autres, la contrainte, l'angoisse, la concurrence exacerbée et le mobbing, à un monde où chaque acteur collabore de son libre choix vers un but commun.

Le bien-être des employés est un facteur déterminant pour la qualité de ce qu'ils offrent à l'entreprise. La contrainte n'est pas un facteur suffisant pour motiver une personne à travailler, à le faire bien et encore moins, à donner le meilleur de ses capacités. La société et l'entreprise de demain doivent miser sur la confiance. Des entreprises innovantes ont d'ailleurs bien compris qu'efficacité ne rime pas avec contrainte et qu'il ne faut pas confondre temps de travail avec résultat produit. Des employés plus libres d'aménager leur temps de travail en fonction de leurs besoins personnels seront ensuite plus disponibles et efficaces lorsqu'ils travaillent.

5.2.3 Partage du travail, plutôt que chômage et suroccupation

Certaines personnes voudraient aujourd'hui pouvoir travailler moins à certains moments de leur vie (90% des hommes), pour voir par exemple leurs enfants grandir, mais ne le peuvent pas parce que leur employeur ne leur offre pas cette possibilité. Dans le contexte d'un marché de l'emploi peu favorable aux demandeurs, ils ne peuvent prendre le risque de rompre leur contrat de travail et s'obligent donc à travailler plus que souhaité, tandis que d'autres voudraient avoir un emploi, mais n'en trouvent pas.

Grâce à son effet exposé précédemment de rééquilibrage de l'offre et de la demande d'emploi, le revenu de base permet aux uns de choisir plus facilement leur temps de travail souhaité et aux autres de profiter de nouvelles opportunités d'engagement. Il offre la possibilité de partage dynamique et librement consenti du temps de travail et présente par la même occasion la meilleure solution possible au problème endémique du chômage dans notre société du XXI^e siècle.

5.2.4 Une nouvelle liberté sur le marché de l'emploi à l'avantage de tous

Comme nous l'avons vu, la couverture des besoins vitaux étant prise en charge par le revenu de base, une personne aura le choix de compléter ou non ce revenu par une activité à temps complet, partiel ou même de s'arrêter de travailler pour de l'argent pendant une période, pour se consacrer à sa vie familiale ou à d'autres activités comme un projet associatif ou d'innovation. Cette sécurité apporte donc une nouvelle liberté de choix dans l'activité.

L'employeur bénéficie aussi de l'introduction d'un revenu de base : par le soutien au lancement d'entreprise, la flexibilité que le revenu de base introduit dans la gestion des coûts de production et une simplification du calcul des charges sociales liées au travail. Il sera plus facile à l'employeur d'offrir de l'emploi selon son besoin réel du moment, ce qui constitue un avantage pour répondre efficacement aux contraintes du marché. La sécurité apportée par le revenu de base permet donc une nouvelle liberté sur le marché de l'emploi tout en favorisant la création d'emplois adaptés à la situation économique, à l'avantage des deux parties contractuelles.

5.3 Soutien aux start-ups, à l'artisanat et au bénévolat

Tout entrepreneur le sait bien, une start-up ou une nouvelle activité indépendante nécessite du temps pour devenir rentable, le plus souvent plusieurs années. Un des paramètres qui mène souvent à l'échec est le besoin de l'entrepreneur de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Le revenu de base décharge le créateur d'entreprise de cette angoisse existentielle. Il peut ainsi consacrer plus efficacement toute son énergie et tout son temps d'activité au succès de son entreprise. Il n'est pas non plus obligé de poursuivre exclusivement le but de la rentabilité. Il peut par exemple choisir d'exercer une activité moins rentable, mais plus en adéquation avec sa personnalité et ses intérêts, par exemple une activité artisanale – production locale ou de service – ou dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Si l'on se contente d'un train de vie modeste, l'activité n'aura même pas nécessairement besoin d'être lucrative. Il sera donc aussi possible d'exercer une activité purement bénévole, comme dans le domaine des soins (care), de l'aide à la communauté, de l'art, de la recherche, de l'engagement politique, de la culture ou du sport. Pouvoir par exemple accompagner un proche dans des moments délicats, qu'il s'agisse d'un parent, d'un enfant, d'un ami, est aujourd'hui paradoxalement un luxe que peu d'entre nous peuvent se permettre. Pourtant, le vieillissement de la population entraîne un besoin croissant d'accompagnement pour nos aînés.

5.4 Soutien à la famille

5.4.1 *En faveur de la vie commune*

Le revenu de base étant alloué sans condition au niveau de l'individu (pas du cercle familial), il avantage la famille, la vie commune, la cohabitation en général et permet de réaliser une économie d'échelle sur les frais de vie (logement, charges, nourriture, etc.). Il met de cette façon un terme à l'explosion du cercle familial, lorsque celle-ci est provoquée par la déduction des revenus des uns sur les prestations sociales des autres, ou à la pratique du divorce de nos aînés pour contrer la réduction des rentes allouées aux couples de retraités. Le revenu de base favorise aussi la vie commune à caractère social, comme la cohabitation intergénérationnelle entre membres jeunes et âgés d'une famille ou entre étudiants et retraités.

5.4.2 *Une meilleure répartition du pouvoir*

Les personnes qui reçoivent aujourd'hui un revenu qui couvre leurs besoins vitaux par transfert familial sont mises en situation de dépendance économique vis-à-vis de celles qui subviennent à leur besoin, qu'il s'agisse d'un parent ou d'un conjoint. Cette dépendance peut même être une composante de certains drames familiaux, comme la soumission de femmes battues ou le silence forcé sur des abus. Lors de l'expérience pilote du Manitoba au Canada, une légère augmentation du taux de divorce a été observée. En garantissant l'autonomie économique à chacun, le revenu de base permet un meilleur équilibre dans la répartition du pouvoir.

5.5 Soutien à l'éducation et à la formation

De nos jours, d'une part les perspectives d'exercer un seul métier tout au long de sa vie sont fortement réduites et d'autre part, l'évolution rapide des technologies demande souvent une mise à jour régulière des connaissances acquises pour pouvoir exercer un même métier sur la durée. On sait par ailleurs que les personnes qui ont un faible niveau de formation initiale et ont donc le plus besoin de se former sont celles qui se forment le moins. Et selon l'OFFT (Office Fédéral de la Formation professionnelle et de la Technologie), « *ce sont essentiellement les facteurs financiers qui tiennent éloignées de la formation continue les personnes qui n'ont pas l'habitude de suivre des formations* ».

Le revenu de base joue le rôle d'allocation aux études et à la formation continue en permettant de prolonger ses études initiales ou de réduire son activité lucrative pour suivre une formation initiale, complémentaire ou continue à tout moment de sa vie. En établissant une plus grande égalité financière, le revenu de base favorise donc un accès à la formation tout au long de la vie pour tous, ce qui a un effet positif pour les individus, l'économie et la société.

5.6 Baisse des coûts de la santé

La pauvreté rend malade : « *plus le statut socioéconomique est bas, plus l'état de santé est mauvais, plus l'espérance de vie est restreinte* ». Le stress au travail a aussi une forte incidence sur les coûts de la santé et sur notre économie. Selon des statistiques récentes, les coûts cumulés de l'absentéisme, du présentéisme ou encore, du bore out (syndrome d'épuisement professionnel par l'ennui) dépassent les 20 milliards par année (soit plus que ce que coûte réellement le revenu de base – voir ci-après, le financement). Ce stress progresse parallèlement à l'augmentation de

la pression sur les employés à cause de la précarité grandissante de leur emploi et de leur peur d'un chômage durable.

Le revenu de base, en apportant la certitude à chacun de ne jamais pouvoir tomber dans la précarité, est un facteur important de réduction du stress et des maladies. Il a ainsi un impact positif sur la productivité et contribue à réduire les coûts de la santé. Une expérience d'introduction du revenu de base pendant cinq ans dans deux villes du Canada a révélé une baisse de 9% du taux d'hospitalisation pour troubles psychiques.

5.7 Conscience écologique

« Celui qui croit qu'une croissance exponentielle peut continuer indéfiniment dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste. » Kenneth E. Boulding

Il suffit d'un minimum de réalisme pour comprendre que l'idée d'une croissance infinie dans un monde fini est utopique. Les ressources naturelles nécessaires à la production s'épuisent alors que les conséquences néfastes et dangereuses de l'emprise de la société humaine sur l'écosystème s'accroissent.

Le revenu de base a pour effet de remettre l'économie au service de l'humain plutôt que le contraire. Chacun acquiert le choix de gagner plus d'argent pour consommer plus ou au contraire de réduire son activité lucrative pour avoir plus de temps pour lui. Il devient aussi possible de renoncer à un travail parce que son éthique ne nous convient pas (conséquences néfastes pour l'écosystème, socialement, sur la santé, etc.). En outre, comme le revenu de base favorise l'autoentreprise, l'éducation, l'artisanat et la production locale, son introduction pourrait soutenir la prise de conscience des priorités écologiques et la relocalisation de l'économie.

6. FINANCEMENT

6.1 Introduction

6.1.1 Le financement est possible

Introduire le RBI dans un pays consiste à sécuriser pour chacun de ses citoyens le minimum de revenu nécessaire pour permettre une existence digne. Financer un tel revenu fondamental est possible dans pratiquement n'importe quel pays du monde, sans risque d'inflation. A fortiori dans un pays développé comme la Suisse, un pays où presque tout le monde dispose déjà au minimum d'un tel revenu, d'une manière ou d'une autre. La possibilité du financement du RBI n'étant pas en question, ce qui reste à discuter est le choix de son modèle.

6.1.2 Une composante du revenu total

Dans la majorité des cas, le revenu de base ne s'ajoute pas au revenu total, mais en devient la composante qui sécurise la part de revenu couvrant le besoin vital. Cela signifie qu'au lieu de recevoir tout son revenu de l'activité lucrative (ou de prestations sociales), on reçoit d'une part le revenu de base et d'autre part les autres revenus en complément. Une autre manière de se représenter ce mécanisme : la partie du revenu du salarié couvrant le besoin vital est versée au travers de la caisse du revenu de base (à laquelle cotise l'employeur).

6.1.3 Mieux qu'un salaire minimum

Dans la plage des bas salaires, le revenu de base apporte un réel avantage financier. Une rémunération suffisante sera en effet nécessaire pour maintenir l'attractivité de l'emploi. Cette progressivité supprime l'effet de seuil et permet au revenu de base d'atteindre en toute souplesse le même but qu'un salaire minimum, c'est-à-dire l'éradication du travail sous-payé (les working poors).

6.1.4 Un jeu à somme nulle

En dehors de son administration très simple, le revenu de base ne coûte pas réellement quelque chose. Il s'agit d'une simple redistribution du PIB, pas d'une nouvelle charge pour l'Etat. Le revenu de base n'est pas une nouvelle méthode de redistribution a posteriori du revenu, mais un nouveau paradigme de sa répartition primaire. Cela signifie que le prélèvement du PIB nécessaire au financement du revenu de base se fait « à la source », là où sont générés les profits et la masse salariale.

6.2 Méthodes de financement

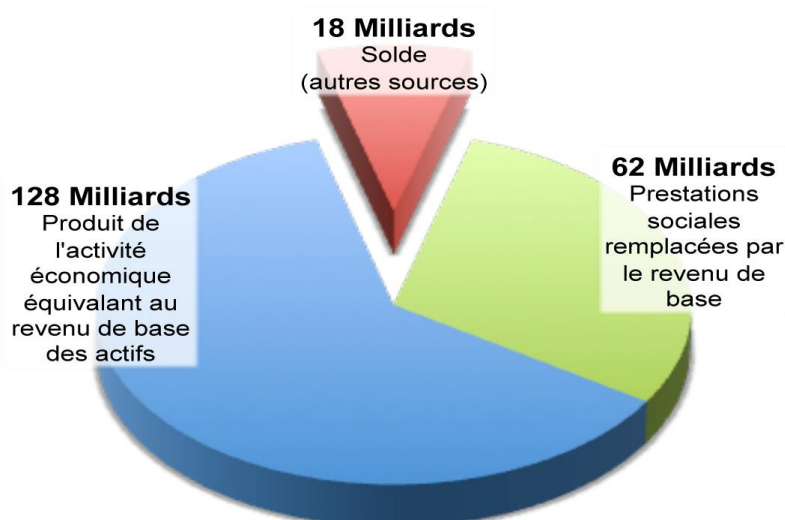
6.2.1 Proportionnalité de la charge, un élément clé

Quel que soit le modèle de financement choisi, il est important que celui-ci répartisse la charge de financement proportionnellement en fonction de la valeur produite, comme nous le proposons et comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations sociales. La proportionnalité est un élément clé pour que l'insertion professionnelle reste économiquement attractive et que l'effet redistributif du revenu de base puisse s'opérer.

6.2.2 Modèles

Les options de financement diffèrent sur la méthode du prélèvement de la part de la création de valeur produite par l'activité. Plusieurs modèles ont été élaborés. Le livre édité par BIEN-Suisse « Le financement d'un revenu de base inconditionnel », présente trois modèles de financement. Un autre est proposé par M. Martino Rossi, économiste et ancien Directeur de l'Action sociale au Tessin (disponible sur le site bien.ch). Ce dernier propose un prélèvement à taux fixe sur la VAN (valeur ajoutée nette) des entreprises.

Le financement en chiffres



En se basant sur les chiffres de 2012, un RBI de Fr. 2'500.– pour les adultes et Fr. 625.– (le quart) pour les mineurs, versé à l'ensemble de la population, représente une charge annuelle de 208 milliards. La somme du RBI des actifs rémunérés est de 128 milliards et celle des prestations sociales remplacées de 62 milliards. Les 18 milliards restants correspondent à la charge des personnes qui touchent actuellement un revenu inférieur à Fr. 2'500.–.

Potentiel d'économie total de prestations sociales avec le revenu de base

Source de financement	Montant en millions de francs
Rentes AVS/AI	43'411.25
Prestations complémentaires	1'658.70
Assurance maladie (réductions de prime)	2'014.00
Allocations pour perte de gain	1'061.00
Assurance chômage	3'788.00
Allocations familiales	4'824.00
Aide sociale	4'679.00
Bourses d'études	302.00
Total	61'737.95

Source: calculs economiesuisse

7. QUI VOUDRA ENCORE TRAVAILLER ?

7.1 Les enseignements des expérimentations

Une des principales craintes des opposants au revenu de base est que trop de personnes arrêtent de travailler, entraînant une baisse importante du PIB, de l'activité économique et qu'en fin de compte le financement du revenu de base soit compromis. Les différentes implémentations du revenu de base réalisées jusqu'ici dans des pays aussi différents que le Canada, l'Inde ou la Namibie montrent que cette crainte est infondée. Dans les pays les plus pauvres, on observe même que l'activité économique augmente de manière significative, tandis qu'au Canada, seules deux catégories de la population ont vu leur pourcentage d'activité rémunérée diminuer : les étudiants, qui en ont profité pour se former plus longtemps, et des mères de famille, qui ont fait le choix de se consacrer à leurs enfants pendant une certaine période.

7.2 Pas d'effet de seuil dissuasif pour l'insertion professionnelle

Contrairement à l'aide sociale conventionnelle, le revenu de base ne produit pas d'effet de seuil qui décourage la reprise d'une activité rémunérée, puisqu'il peut se cumuler à d'autres revenus. Et comme il ne finance que le minimum vital, peu de personnes seront prêtes à s'en contenter (seuls 10% des Suisses disposent actuellement d'un revenu inférieur et cela, rarement de leur propre choix).

7.3 Incitation plutôt que contrainte

L'obligation de travailler pour gagner sa vie, comme toute contrainte, peut susciter des résistances. Cela d'autant plus lorsque les seules perspectives d'emploi sont des activités pénibles mal payées et qu'à l'autre bout de l'échelle sociale des personnes obtiennent d'énormes gains, parfois par le seul rendement de leur fortune. Le revenu de base augmentera certainement le désir d'insertion professionnelle en supprimant la contrainte, en soutenant les bas revenus et en procurant le sentiment général de vivre dans un monde plus juste.

7.4 Nouvelle philosophie du travail

Comme vu précédemment, la liberté de contracter un emploi ou non aura des effets positifs : elle entraînera une philosophie d'entreprise plus tournée vers le bien-être des employés. On peut concevoir par exemple des horaires plus flexibles, des espaces de relaxation, des sorties en groupe, l'accès offert à des formations, des crèches, des fitness ou des salles de sport. La valeur « travail » pourrait donc ne plus être exactement la même qu'aujourd'hui.

7.5 L'envie d'agir nous est naturelle

Le revenu n'est pas, de loin, l'unique motivation pour travailler. Nous travaillons pour nous sentir utiles, nous réaliser, apprendre, avoir de la reconnaissance sociale, développer et partager des compétences, être en relation, etc. L'activité est tant inscrite dans nos gènes qu'il nous faut parfois une maladie fortement invalidante pour commencer à lever le pied. Les nombreux rentiers ou retraités qui continuent à s'investir dans des projets, toutes les personnes qui s'investissent dans des activités non rémunérées, parfois même plus qu'à temps complet, en sont les témoins vivants.

7.6 Que ferais-je si j'avais un revenu de base ?

« Je continuerai à travailler, mais les autres, eux, vont arrêter. »

Dans un sondage, 60% des personnes interrogées ont répondu qu'avec un revenu de base elles travailleraient autant que maintenant, 30% qu'elles continueraient à travailler en baissant leur taux d'activité ou en changeant d'activité, et seules 10% ont répondu qu'elles profiteraient d'abord de ne rien faire et verraient ensuite. 80% pensaient par contre que les autres arrêteraient de travailler.

Et si l'idée que notre prochain est paresseux tenait du mythe et d'un certain manque de confiance en son semblable ?

8. MISE EN ŒUVRE

8.1 Elaboration des lois d'application

Bien que la transition depuis notre système social actuel ne puisse se réaliser en un jour, la distribution du revenu de base, quant à elle, pourrait se mettre en place assez simplement, par exemple en reprenant les structures de l'AVS qui n'aura plus lieu d'être.

Pour le financement, il faudra d'un côté mettre en place le transfert de la part de charges des différentes couches de protection sociale et de la part de la création de valeur nécessaire (voir précédemment le financement) et également décider des changements fiscaux selon les options choisies.

Il faudra aussi trouver les solutions pour différents cas pratiques, comme le régime des immigrés, celui des frontaliers ou des Suisses domiciliés à l'étranger. On peut par exemple imaginer un délai minimum de résidence sur le territoire pour qu'une personne immigrante profite du revenu de base inconditionnel. Beaucoup de lois et de règlements seront à modifier, en particulier dans le domaine de l'action sociale aujourd'hui gérée par les différents étages de notre administration fédérale, cantonale et communale. Leur adaptation sera le fruit du processus démocratique.

8.2 S'adapter à une nouvelle liberté, autonomie et responsabilité

Ce temps nécessaire à la réforme de nos institutions et de notre administration pourra être mis à profit pour instituer une éducation civique. Il est en effet nécessaire de préparer une population habituée à voir sa vie régulée par nombre d'obligations à aborder une vie faite de liberté, d'autonomie et de responsabilité. Probablement, la meilleure manière de préparer le futur adulte serait de lui permettre d'expérimenter l'autonomie le plus tôt possible.

Nos institutions sociales et d'autres organismes non gouvernementaux auront un rôle important à jouer en mettant en place des structures d'accompagnement du citoyen autonome. Celles-ci pourront proposer des encadrements allant du pur accompagnement social aux conseils d'orientation professionnelle. Même si le revenu de base stimule le lien social, il sera certainement utile de prévoir des structures locales pour s'assurer qu'il n'y ait plus de « cas sociaux » oubliés, comme c'est encore malheureusement trop souvent le cas aujourd'hui.

9. CONCLUSION

« C'est l'occasion de simplifier radicalement un Etat social devenu tellement complexe qu'il est, tout à la fois, pléthorique et insuffisant. » Guy-Olivier Segond, Ancien président du Conseil d'Etat de Genève et chef du département chargé de l'action sociale.

Qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un pays, une société doit avoir la capacité d'anticiper, d'innover, et d'être suffisamment visionnaire pour comprendre la finalité des mutations en cours. Construire la société de demain demande d'avoir la sagesse et le courage de « penser autrement ». Le revenu de base contribue à apporter une réponse pertinente aux problèmes économiques, sociaux et écologiques qui se posent aujourd'hui. Etre en sa faveur, n'est-ce pas simplement soutenir un changement de société souhaitable et nécessaire ?